



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19
Absents excusés : 8
Présents : 11

L'An deux mille dix-neuf, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 18 février 2019

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, David LE CUNFF, Michael CREMET, Philippe HELARY, Christina BILLY, Karine BURBAN CAREL,

Absents excusés : Arlette LE MAGUET, Martine JOSSO Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN, Benoît COLLET, David BELZIC, Caroline LE SAGE, Gwendal ROLLAND,

Madame Karine BURBAN CAREL a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

1 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de vote des subventions communales. La commission, réunie le 18 février dernier, propose le maintien du montant de toutes les subventions.

Un débat s'engage par rapport aux associations qui effectuent des tâches pour la commune comme l'entretien des chemins communaux. Une réflexion globale sera envisagée l'an prochain.

Concernant les associations extérieures, la commission propose également le maintien des montants 2018 sachant que l'association du TC Pondi a souhaité une revalorisation.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du directeur de l'école Saint-Joseph Le Château de Pontivy sollicitant une subvention pour les élèves originaires de LE SOURN et présents dans la filière bilingue. Ce dernier estime qu'il y a une « forme de discrimination » entre son établissement, auquel il a été refusé une subvention et l'école Diwan de Pontivy, ayant obtenue une subvention en 2018.

Michel CABEL, Jacky EUZENOT, Mickaël CREMET, chacun en ce qui les concerne, ne participent ni aux débats, ni au vote

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Le maintien du montant des subventions versées en 2018 pour toutes les associations sournaises et extérieures
- De reconduire l'adhésion de la commune à l'association BRUDED et l'Art dans les Chapelles et de leur verser la subvention correspondante
- De supprimer la subvention accordée à Diwan Pondi

Le tableau récapitulatif des subventions accordées est joint à la présente délibération

2 – Tarifs communaux

- Bilan restaurant scolaire 2018 – Tarifs 2019

Le Maire fait lecture à l'assemblée du bilan du restaurant scolaire 2018. Le montant des dépenses s'élève à 129 081.19€. Le montant des charges stagne par rapport à l'an dernier. Les recettes sont en augmentation et représentent 91 012.51€. La production d'électricité représente, pour 2018, 5 231.68€.

Le déficit du restaurant scolaire est donc de 38 068.68€ et diminue par rapport à l'an passé (- 45 286.12€ en 2017). Ceci résulte de l'augmentation du tarif repas au 01.03.2018 mais également de la mise en place de la pré-réservation via Carte +.

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le maintien du tarif du repas à 3.35€.

- Bilan garderie 2018 – Tarifs 2019

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le bilan 2018 de la garderie. Les dépenses s'élèvent à 31 802.50€. Le renforcement de l'effectif d'encadrement et la suppression des contrats aidés à provoquer une hausse des dépenses de personnel en garderie. Les recettes représentent 23 313.94€ et sont en légère augmentation.

Le déficit du bilan garderie 2018 représente 7 047.41€.

Sur proposition de la commission et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le maintien des tarifs actuels à savoir :

Forfait 1.40€ le matin

Forfait 1.90€ le soir (goûter compris)

Transport 0.75€

- Bilan ALSH 2018

Le bilan de l'ALSH (vacances + mercredi) fait état d'un déficit global de - 14 606€. L'augmentation des tarifs ainsi que la maîtrise des dépenses de personnel ont permis une réduction du déficit. La commission propose le maintien des tarifs actuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuels.

3 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Julien

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan de l'école Joseph Le Métayer pour l'année 2018.

Les dépenses représentent 88 173.97€ pour 2018 (86 986.33€ en 2017).

Par conséquent, le coût d'un élève du primaire est de 345.15€ (336.28€ l'an dernier).

Concernant les élèves maternelles (hors contrat d'association), la municipalité verse une subvention de 140€ par an et par enfant sournais.

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission, le conseil municipal, à 3 voix contre et 8 voix pour, décide :

- De verser la somme de 345.15€ par an et par enfant sournais scolarisé en élémentaire sur la commune, au titre du contrat d'association.
- De maintenir le montant versé aux élèves maternelles de l'école privée à 140€ par an et par enfant habitant la commune
- De prendre en charge 100% de la charge du poste d'ASEM représentant 18 552.52€ pour 2018 (augmentation continue de 10% par an décidée en début de mandat), sur la base de la rémunération brute avec charges patronales, à l'exclusion des prestataires extérieures et de remplaçants, à raison de 25h / semaine annualisées (soit 30h en période scolaire).

Cette subvention sera versée à l'OGEC et s'effectuera par trimestre à terme échu.

Cette décision sera notifiée à Monsieur LE NET, président de l'OGEC et Madame LE CORNEC, directrice de l'école Saint-Julien.

4 – Demandes de subventions – Centre médical

- Acquisition et extension du cabinet médical

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le nouveau plan de financement du centre médical suite au chiffrage réalisé par le maître d'œuvre.

Objet	Dépenses HT	Objet		Recettes
Acquisition	120 000,00 €	Conseil départemental	15%	38 250,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre	11 040,00 €	Pontivy Communauté	30% ràc	47 637,00 €
Travaux d'extension	141 000,00 €	DETR	35%	105 000 €
Aménagement intérieur	10 000,00 €	Autofinancement	41%	111 153,00 €
Mobilier - Matériel	20 000,00 €			
TOTAL	302 040,00 €			302 040,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le plan de financement ainsi et sollicite auprès des services de l'Etat, la dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 35%

5 – Compte-rendu des commissions

Commission cadre de vie : Michel Cabel indique à l'assemblée que la commission s'est réunie le 11 février afin d'évoquer l'aménagement de l'espace près de la pharmacie. La commission propose de remplacer la terre par du sable et d'y placer 3 jardinières de couleur. Le montant global de l'aménagement est estimé à 1 000€ TTC environ. Le conseil municipal valide cette proposition. Le deuxième point à l'ordre du jour était les illuminations de Noël. La commission propose d'acquérir de nouvelles illuminations de Noël pour le centre bourg (entre la boulangerie et l'église). Profitant des déstockages de fin d'année, le montant des achats est de 5 000€ HT. Le conseil municipal valide cette proposition.

Michel CABEL indique que 3 propriétaires ont accepté de signer une convention afin que le sentier de grande randonnée passe sur leur propriété. Le conseil municipal souhaite les remercier. Le sentier du Scorff-Blavet-Océan forme désormais un circuit de 450 kilomètres environ.

Suite aux coulées de boues de l'an dernier, le programme Breizh Bocage continue d'être déployé. Des talutages seront réalisés sur différentes parcelles après accord du propriétaire.

La commune va candidater pour l'obtention de la 3^{ème} fleur.

Commission Acquisition de matériel : La commission s'est réunie le 25 février afin d'étudier l'acquisition de nombreux matériels et de comparer les différents devis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de la commission, décide l'acquisition de :

- Perceuse visseuse : 249.40€
- Scie sauteuse : 143.55€
- Remorque 1 500kg : 3 950.00€
- 50 barrières mobiles : 1 850€

- Robot coupe Gourmet : 3 063.76€
- Compresseur 270l tri : 907.58€
- Clé à choc + 9 douilles : 267.59€

Commission jeunesse : Mireille LE RUYET indique que l'ALSH de février a connu une fréquentation de 30 à 35 enfants en moyenne par jour. Le programme des vacances de Pâques a été validé par la commission.

Le conseil municipal des enfants va se réunir le 5 mars concernant l'élaboration de la pièce de théâtre pour les 150 ans de la commune. Sur le même sujet, les élus vont rencontrer l'ensemble des associations de la commune le 1^{er} mars.

13 – Affaires diverses

Néant

14 – Questions diverses

Néant

A 20h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.